

## Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais

### Compte rendu

Date : 18 juin 2019

Heure : 9h00 à 14h00

Endroit : MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Maniwaki

#### Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood		X
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières		X
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	X	
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO	X	
Frédéric Lussier, ing.f.	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X (10h00)	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécp-07	X	
Robin Dufresne	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier	X	
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ	X	
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Paula Armstrong	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection		X
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional de environnement et du développement durable de l'Outaouais	X	
Régent Dugas	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Patrick Laliberté	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		X
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau		X
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Compte rendu de la rencontre du 18 juin 2019 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f., le 29 avril 2019

Adopté le 5 septembre 2019

## Personnes ressources et invités :

Nom	Organisme	Présent
Cathy Labrie, ing.f.	MFFP	X
France Talbot	MFFP	X
Caroline Bertrand	MFFP	X
Vanessa Joanisse	Étudiante MGDEF	X
Xu Shan	Étudiante MGDEF	X
Bénédicte Hurlet	Étudiante MGDEF	X
Ségolène Bonnenfant	CREDDO	X
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 20 mars 2019
4. Dénonciation d'intérêt
5. Suivi de la rencontre du 20 mars 2019
  - a) Suivi des actions
6. Nouvelles
  - Démission de M. Marco Boulay à titre de remplaçant des Clubs Quad
7. Recommandation du comité sur les COS - Indicateurs pour le suivi de l'expérimentation de l'approche par COS
8. Harmonisation du calendrier des opérations – Temps d'arrêt pour la chasse
9. Révision du processus d'harmonisation opérationnelle
10. Limiter la création de nouvelles entrées à l'intérieur des territoires fauniques structurés
11. Proposition de M. St-Julien pour corriger des enclaves créées par les Milieux humides d'intérêt
12. Rapport d'activités 2018-2019 de la TRGIRTO
13. Plan de travail 2019-2020
14. Budget 2019-2020 de l'Objectif 3.1 du PADF
15. Résumé - rencontre des organismes environnementaux -14 février 2019
16. Divers

---

Compte rendu de la rencontre du 18 juin 2019 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f., le 29 avril 2019

Adopté le 5 septembre 2019

- a) Durée du mandat des représentants des partenaires
- b) Lien calendrier des chantiers et cartographie interactive du site de la TRGIRTO
- c) Journées de formation sur le processus de gestion forestière de mai 2019
- d) Suivi comité sur l'habitat du poisson

## 17. Levée de la réunion

---

### **1. Ouverture de la rencontre**

M. Dugas souhaite la bienvenue aux participants. Ces derniers sont invités à se présenter.

Mme France Prévost, cheffe des Unités de gestion 73 et 74 à Maniwaki sera dorénavant présente à toutes les rencontres de la TRGIRTO à titre de gestionnaire de la direction régionale du MFFP. Mme Caroline Bertrand est la biologiste responsable des enjeux écosystémiques. Mme Ségolène Bonnenfant est agente du fonds Écoleader au CREDDO, présente à titre d'observatrice. Mesdames Vanessa Joannis, Xu Shan et Bénédicte Hurllet sont étudiantes à la Maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestier, présentes à titre d'observatrices.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **TRGIRTO 201906-1**

Sur proposition de M. Jacques David, secondée par M. François Saumure, l'ordre du jour est adopté.

### **3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 20 mars 2019**

#### **TRGIRTO 201906-2**

Sur proposition de M. Pierre Rollin, secondée par M. Abigaël Guénette, le compte-rendu de la rencontre de la TRGIRTO du 20 mars 2018 tenue à Gatineau est adopté.

### **4. Dénonciation d'intérêt**

M. Dugas informe les participants que dorénavant un promoteur de projet PADF désirant présenter son projet lors d'une rencontre de la TRGIRTO devra déclarer sa situation s'il est en conflit d'intérêt. Dans ce cas, il présentera les détails de son projet et répondra aux questions mais devra se retirer au moment où les partenaires procéderont à la prise de décision concernant l'acceptation de son projet.

Cette nouvelle façon de procéder s'inspire de ce qui se fait dans les MRC. Un promoteur sera considéré en conflit d'intérêt si le projet est déposé en son nom personnel ou au nom d'une entreprise lui appartenant en totalité ou en partie. Un représentant d'un partenaire qui présente un projet dont le promoteur est l'organisme qu'il représente ne sera pas considéré comme étant en conflit d'intérêt.

## **5. Suivi de la rencontre du 20 mars 2019**

### **a) Suivi des actions**

Toutes les actions découlant de la rencontre du 20 mars 2019 ont été réalisées.

## **6. Nouvelles**

M. Barrette informe les partenaires que M. Marco Boulay a démissionné à titre de remplaçant de l'Association des Clubs Quad de l'Outaouais. Aucune autre personne n'a été désignée pour le remplacer.

M. Desjardins a apporté une copie du 2<sup>e</sup> Atlas des oiseaux nicheurs du Québec. Ce document a été réalisé par des bénévoles. Il devrait être disponible en librairie ou sur commande. M. Desjardins y a participé.

M. Desjardins rapporte que dans le Journal de Montréal du 28 mai dernier, un article portait sur la possibilité de développer un antibiotique contre les supers bactéries à partir du bourgeon du peuplier baumier.

Un autre article indiquait que les érables étaient menacés par le réchauffement climatique.

Enfin, M. Desjardins revenait sur la nouvelle qu'un groupe d'experts avaient sonné l'alerte concernant à l'effet que près d'un million d'espèces seraient menacées d'extinction d'ici quelques décennies.

## **7. Recommandation du comité sur les COS - Indicateurs pour le suivi de l'expérimentation de l'approche par COS**

M. Barrette rappelle que la résolution adoptée le 14 novembre 2018 concernant les modalités relatives à la dérogation à la CMO et à la CPRS dans l'UA 073-52 pour la période 2019-2023 visait, entre autres, à demander à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais que des indicateurs de suivi soient déterminés conjointement avec le MFFP pour l'établissement annuel du bilan des expérimentations de l'approche par COS. Mme Jacinthe Brisson a répondu favorablement à cette demande le 18 décembre 2018. Le 8 avril dernier le comité sur les COS s'est ainsi réuni afin d'identifier des indicateurs de suivi de l'expérimentation par COS.

La résolution adoptée par ce comité afin de recommander ces indicateurs à la TRGIRTO est présentée par le coordonnateur:

*Sur proposition de M. François Saumure, secondée de M. Pierre Rollin, adoptée par consensus, il est recommandé à la TRGIRTO de proposer au MFFP qu'un suivi de l'expérimentation par COS soit effectué en établissant les portraits après récolte des COS suivants :*

- 1) La typologie des COS et la proportion des peuplements de 7 m et plus par rapport à la superficie productive;*

- 2) *La proportion de la forêt résiduelle sous forme de blocs de forêt résiduelle (BFR) par rapport à la superficie forestière productive (identifier la superficie minimale des BFR selon l'année des dérogations);*
- 3) *Les proportions (par rapport à la superficie productive) et les superficies des forêts résiduelles par classe de hauteur (selon les classes utilisées par le MFFP);*
- 4) *Le pourcentage de la superficie des forêts d'intérieur par rapport à la superficie productive en distinguant les forêts d'intérieur de 7 m à 12 m et de 12 m et plus ainsi que les classes de densité de la forêt. Ce portrait sera réalisé en considérant dans un premier temps, les chemins d'accès existants et dans un deuxième temps, tous les chemins;*
- 5) *Le pourcentage des volumes récoltés par rapport aux volumes des garanties dans l'UA 073-52.*

*Une comparaison des portraits sera faite entre les différentes dérogations.*

M. Sébastien Martin qui était présent à la rencontre du comité a fait parvenir à sa demande un exemple de rapport que le ministère pourrait fournir pour le bilan annuel sur les COS. Le tableau de M. Martin est présenté.

M. Desjardins souligne qu'il a voté contre la recommandation du comité sur les COS.

M. Barrette suggère que le point 4) de la recommandation considère seulement tous les chemins pour l'établissement du portrait des forêts d'intérieur. La répartition par classe de taille des blocs de forêt résiduelle pourrait aussi être ajoutée à la liste des indicateurs.

M. Chartier mentionne qu'il faudrait considérer les chemins encore utilisables car les couches de chemins que possède le ministère incluent les vieux chemins qui sont complètement refermés et inutilisables. Le Lidar et les photos aériennes permettraient de bien distinguer les chemins utilisables de ceux qui ne le sont pas. Selon M. Poirier, les sentiers de VHR devraient aussi être considérés pour l'identification des forêts d'intérieur.

### **TRGIRTO 201906-3**

Sur proposition de M. Pierre Rollin, secondée par M. François saumure, il est décidé par consensus, M. Gérard Desjardins ayant signifié qu'il était contre, de recommander à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais du MFFP qu'un suivi de l'expérimentation par COS soit effectué en établissant les portraits après récolte des COS suivants :

- 1) La typologie des COS et la proportion des peuplements de 7 m et plus par rapport à la superficie productive;

- 2) La proportion de la forêt résiduelle sous forme de blocs de forêt résiduelle (BFR) par rapport à la superficie forestière productive (identifier la superficie minimale des BFR selon l'année des dérogations);
- 3) Les proportions (par rapport à la superficie productive) et les superficies des forêts résiduelles par classe de hauteur (selon les classes utilisées par le MFFP);
- 4) Le pourcentage de la superficie des forêts d'intérieur par rapport à la superficie productive en distinguant les forêts d'intérieur de 7 m à 12 m et de 12 m et plus ainsi que les classes de densité de la forêt. Ce portrait de la forêt d'intérieur de chaque COS sera réalisé en considérant tous les chemins utilisables et les sentiers de VHR;
- 5) Le pourcentage des volumes récoltés par rapport aux volumes des garanties dans l'UA 073-52;
- 6) La répartition par classe de taille des blocs de forêt résiduelle;
- 7) Une comparaison des portraits sera faite entre les différentes dérogations.

#### **8. Harmonisation du calendrier des opérations – Temps d'arrêt pour la chasse**

Dès sa première présence à la TRGIRTO à titre de représentant des travailleurs forestier, M. Dufresne a soulevé sa préoccupation concernant les temps d'arrêt imposés dans le cadre de l'entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations. Ajouté à l'ordre du jour en Divers, ce point n'a pu être traité lors des rencontres précédentes.

M. Barrette précise que cette entente a été adoptée en 2012 par les 3 table GIRT et que le MFFP a décidé de l'intégrer dans les directives opérationnelles et de l'inclure dans les ententes de récolte. Voilà donc plus de 7 ans que cette entente est appliquée.

M. Dufresne explique que les travaux d'entretien de plantation ne peuvent débuter avant le 1<sup>er</sup> juillet et doivent se terminer à la fin du mois de septembre. En général, les travailleurs sylvicoles cessent de travailler vers la fin du mois d'octobre. Cette période très courte donne peu de marge de manœuvre pour accumuler suffisamment de semaines de travail pour avoir droit aux prestations d'assurance emploi. Pendant cette période, tous les travaux sylvicoles ainsi que les opérations forestières doivent être interrompus à partir du 9 septembre jusqu'au 9 octobre dans les territoires fauniques structurés (TFS) selon l'entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations.

Dans la Réserve faunique La Vérendrye, il y a eu beaucoup de chantiers de récolte réalisés ces dernières années. Les superficies ayant fait l'objet de coupe de protection de la régénération et des sols (CPRS) peuvent avoir été reboisées en plantation. Il y a donc beaucoup de travaux d'entretien de plantation dans ce TFS assujetti à l'entente. Les arrêts des travaux durant la période de chasse amplifient la difficulté de recruter des travailleurs sylvicoles.

M. Dufresne croit qu'il devrait être possible de trouver un terrain d'entente afin que les travailleurs sylvicoles puissent poursuivre leur travail sans arrêt durant la courte période qui leur est offerte.

Le coordonnateur rappelle que les BGA ont déjà demandé d'ouvrir cette entente le 17 novembre 2016. Il n'a pas été possible d'obtenir un consensus de la TRGIRTO à cet effet.

M. Chartier ajoute que cette entente oblige de déplacer les équipements de récolte pour un chantier en cours d'opération mais aussi de reporter le transport des bois qui peut s'étaler sur une période d'un mois. M. Poirier mentionne que 3 années de travail ont été nécessaires pour aboutir à cette entente. Mme Talbot indique que les BGA demandent souvent de pouvoir commencer la récolte des secteurs en coupe partielle avant le 15 août afin de disposer d'une période de temps suffisamment longue pour terminer un chantier avant la période de chasse. Le MFFP refuse cependant de le faire.

Le coordonnateur précise que l'entente comporte près d'une quinzaine d'articles certains d'entre eux méritent d'être mis à jour après 7 années d'application. Compte tenu que certaines modifications de cette entente pourraient entraîner plusieurs impacts négatifs pour les gestionnaires de TFS, M. Barrette suggère qu'un comité de travail pourrait aborder cet enjeu en 2 étapes. Il s'agirait dans un premier temps de :

- Recueillir les préoccupations des partenaires par rapport à l'application de l'entente;
- Identifier, le cas échéant, un ou des promoteurs de proposition pour améliorer l'entente;
- Recommander à la TRGIRTO la poursuite ou non des travaux du comité en vue d'améliorer l'entente.

Si le comité de travail recommandait de poursuivre les travaux, les promoteurs de proposition devraient préparer leur proposition en tenant compte des préoccupations recueillies et la présenter au comité. Des discussions seraient alors menées dans le but d'établir une recommandation à la TRGIRTO visant à modifier certains éléments de l'entente.

M. Barrette attire l'attention des participants sur le fait que l'entente porte sur des enjeux qui touche l'harmonisation opérationnelle. En 2012, l'entente CIFQ-MRN qui confiait la responsabilité de l'harmonisation opérationnelle aux BGA n'existait pas encore. Est-ce que le MFFP reconduirait aujourd'hui dans les directives opérationnelles une entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations qui aurait été modifiée? Dans l'éventualité où le ministère déciderait de ne pas le faire, il serait risqué de consacrer du temps à ce travail.

Mme Labrie informe les participants qu'elle vérifie présentement si cette entente est incluse dans les ententes de récolte. Selon la lettre datée du 18 septembre 2012, il est

possible que le MFFP était d'accord pour intégrer l'entente aux directives opérationnelles seulement pour l'année 2013-2014. Pourtant, l'entente a été intégrée les années suivantes. Mme Labrie poursuivra ses vérifications à cet égard.

#### **TRGIRTO 201906-4**

Sur proposition de M. Robin Dufresne, secondée par M. Dominic Chartier, il décidé de mandater un comité de travail afin de :

- Recueillir les préoccupations des partenaires par rapport à l'application de l'entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations;
- Identifier, le cas échéant, un ou des promoteurs de proposition pour améliorer l'entente;
- Recommander à la TRGIRTO la poursuite ou non des travaux du comité en vue d'améliorer l'entente.

Le coordonnateur fera le suivi des vérifications qui sont effectuées et s'assurera que le MFFP reconduira l'entente dans les directives opérationnelles, si elle advenait à être modifiée, avant de convoquer le comité de travail.

#### **9. Révision du processus d'harmonisation opérationnelle**

M. Barrette rappelle que le processus d'harmonisation opérationnel (PHO) a été adopté par la TRGIRTO au mois de février 2018. Après une année d'application, une analyse de sa mise en œuvre serait pertinente dans le but de peaufiner certains éléments, le cas échéant.

À titre d'exemple d'éléments qui pourraient être améliorés, la banque de courriels des villégiateurs de la MRC de Pontiac ne semble pas toujours avoir été utilisée pour les envois des avis de chantier à harmoniser. Les légendes des cartes jointes à ces avis font référence à des acronymes pour l'identification de traitements sylvicoles qui sont incompréhensibles pour les non-experts.

M. Saumure mentionne qu'il a besoin de connaître le tracé des routes qui seront empruntées pour effectuer le transport des bois pour chaque chantier. Les informations fournies par les BGA ne sont pas toujours jointes. Pour les chantiers du BMMB, il arrive que le BGA responsable de l'harmonisation refuse d'utiliser le canevas d'entente d'harmonisation opérationnelle prévu dans le PHO.

M. Desjardins explique qu'au printemps, il a reçu un nombre élevé d'avis en même temps. Comme bénévole, il ne dispose pas de ressource pour analyser chaque avis. Il n'émet donc pas de commentaire. Cela ne signifie pas qu'il ne serait pas nécessaire de convenir de mesures d'harmonisation pour certains chantiers.

Selon M. Lussier, auparavant, il était possible de connaître les chantiers que le MFFP préparait avant que les BGA reçoivent leurs contours et les prescriptions sylvicoles. Il

était ainsi possible de rencontrer un responsable du ministère pour faire valoir certaines préoccupations et pour influencer le travail des planificateurs en amont de la préparation des secteurs d'intervention. Il semblerait que cette option ne soit plus possible. Lorsque les avis de chantier à harmoniser sont envoyés, les délais pour envoyer des commentaires sont difficiles à respecter.

M. Guénette croit que certains éléments du PHO devraient être améliorés tels que les cartes, les légendes et l'accès à des cartes à différentes échelles.

M. Chartier répète qu'il reçoit très rarement des commentaires sinon jamais.

M. Taillon trouve que le travail entourant l'harmonisation opérationnelle est très énergivore et les délais sont contraignants.

### **TRGIRTO 201906-5**

Sur proposition de M. François Saumure, secondée par M. François Poirier, il est décidé de mandater le comité sur le processus d'harmonisation opérationnelle de recueillir les commentaires des partenaires concernant son application, d'identifier des pistes de solutions, de développer une proposition et éventuellement recommander à la TRGIRTO des modifications à apporter au PHO.

### **10. Limiter la création de nouvelles entrées à l'intérieur des territoires fauniques structurés**

Lors des dernières consultations publiques du PAFIO, plusieurs commentaires ont été formulés par des pourvoies afin d'éviter de créer de nouvelles entrées. Un commentaire d'une pourvoirie dans le cadre d'un avis de chantier à harmoniser a fait mention de 5 nouvelles entrées qui ont été planifiées.

En 2013, les 3 tables GIRT ont adopté des résolutions demandant, entre autres, de limiter la création de nouvelles entrées à l'intérieur des territoires fauniques structurés.

M. Poirier donne l'exemple d'un chantier situé près de sa pourvoirie mais à l'extérieur et dont l'un secteur d'intervention d'environ 10 ha se trouvait à l'intérieur, nécessitant la création d'un nouvel accès. S'il avait eu la chance de demander que ce secteur soit retiré du chantier et de l'ajouter plus tard à d'autres secteurs d'intervention qui seraient situés dans la pourvoirie formant un chantier accessible par l'intérieur, le problème aurait pu être évité. M. Poirier souhaite que le ministère fournisse aux gestionnaires de TFS la listes des chantiers qu'il prévoit préparer avant que ceux-ci ne soient terminés et transmis aux BGA. Il ajoute qu'il est nécessaire de simplifier la procédure pour fermer un chemin car elle est trop lourde.

M. Taillon précise que le cas de la pourvoirie où 5 nouvelles entrées ont été planifiées concerne un des chantiers de Louisiana Pacific. Une entente sera convenue avec le gestionnaire pour créer une seule entrée. Cette pourvoirie fera une demande pour fermer ce chemin après les opérations. Le Règlement sur l'aménagement durable des

forêts (RADF) est très contraignant en ce qui concerne les traverses de cours d'eau. M. Taillon explique que plusieurs tracés de chemins sont planifiés afin de prévoir plusieurs alternatives et ainsi éviter les délais liés à la procédure de gestion des écarts pour autoriser un nouveau tracé de chemin en dehors du permis.

Les représentants des TFS présents ne jugent pas nécessaire de discuter plus en détails de ce sujet considérant que les BGA finissent par s'entendre avec les gestionnaires de TFS dans le cas où une nouvelle entrée doit être créée.

**11. Proposition de M. St-Julien pour corriger des enclaves créées par les Milieux humides d'intérêt**

M. St-Julien étant absent, ce sujet n'est pas traité.

**12. Rapport d'activités 2018-2019 de la TRGIRTO**

Le coordonnateur présente le bilan des activités de la TRGIRTO du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019. Ce rapport a été envoyé aux partenaires par courriel.

**13. Plan de travail 2019-2020**

Une proposition de plan de travail 2019-2020 est décrite par le coordonnateur. Elle présente les enjeux, qui devraient être traités durant cette période, les bilans, que le MFFP présentera, et la sortie terrain, qui devrait avoir lieu. Les travaux des comités de travail visant l'entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations et le processus d'harmonisation opérationnelle sont ajoutés au plan à la suite des mandats que la TRGIRTO vient de confier à ces comités.

**TRGIRTO 201906-6**

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée par M. Robin Dufresne, il décidé d'adopter et de présenter à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais le plan de travail 2019-2020 suivant :

ENJEUX	PROMOTEURS	COMITÉ DE TRAVAIL	RENCONTRE TRGIRTO
Coûts d’approvisionnement	Charles St-Julien	Juillet 2019	À préciser
Habitat du poisson	Frédéric Lussier et Gérard Desjardins	À préciser	À préciser
Ambiance du chasseur et habitat de l’orignal	Frédéric Lussier	Novembre 2019	19 mars 2020
Milieux humides d’intérêt		À préciser	5 Septembre 2019
Connectivité à l’échelle des paysages	Geneviève Le Blanc	Août – Octobre 2019 (2)	14 Novembre 2019
Stratégie de production du bois		Juillet et automne 2019	À préciser
Milieux riverains		À préciser	À préciser
Harmonisation du calendrier des opérations		À préciser	À préciser
Processus d’harmonisation opérationnelle		À préciser	À préciser
Espèces sensibles à l’aménagement		À préciser	À préciser

BILANS DES SUIVIS	RENCONTRE TRGIRTO
VOIC	À préciser
Respect RADF	À préciser
Stratégie des travaux commerciaux	19 mars 2020
Stratégie des travaux non-commerciaux	19 mars 2020
Plans spéciaux	19 mars 2020
PAFIT	À préciser

Sortie-terrain	Date
Journée HEG	Automne 2019

Le plan de travail permet aux partenaires de la TRGIRTO de connaître à l'avance les travaux qui devraient être entrepris au cours de la période 2019-2020. Il s'agit d'une planification qui pourra être modifiée en cours de route selon les priorités qui se présenteront.

#### **14. Budget 2019-2020 de l'Objectif 3.1 du PADF**

Le budget concernant l'objectif 3.1 *Participation au processus d'élaboration et de consultation des PAFI visés à la LADTF* est présenté par le coordonnateur. Le poste de dépense Coordination comprend des honoraires professionnels. Le total du budget s'élève à 340 981\$. Il se répartit en trois activités : 124 472 \$ pour la coordination de la TRGIRTO, 19 897\$ pour les consultations publiques et 196 611\$ pour l'acquisition de connaissances.

#### **15. Résumé - rencontre des organismes environnementaux -14 février 2019**

Avant de résumer les discussions qui se sont tenues lors de la rencontre des organismes environnementaux, le 14 février 2019, M. Desjardins profite de l'occasion pour informer les participants des activités qui ont été réalisées avec des élèves d'écoles primaires et secondaires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Ces projets ont été financés par cette MRC grâce au Programme d'aménagement durable des forêts.

Le compte-rendu de la rencontre des organismes environnementaux est accessible sur le site de la TRGIRTO et a été transmis aux partenaires. Inspiré par les résultats de cette rencontre, M. Desjardins a contacté M. Sylvain Jutras, professeur en hydrologie forestière à l'Université Laval. Il a abordé avec lui les questions touchant la gestion par bassin versant, les aires équivalentes de coupe, la gestion du système routier et les bandes riveraines. En collaboration avec le représentant de la section Outaouais de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, un colloque pourrait être organisé cet automne concernant ces sujets.

#### **16. Divers**

##### **a) Durée du mandat des représentants des partenaires**

Les Règles de fonctionnement de la TRGIRTO précise que la durée des mandats des représentants des partenaires est de 3 ans. Étant donné que de nouveaux partenaires se sont joints en cours de route, il est pertinent de rappeler les dates de terminaison de ces mandats :

- Le Conseil régional de l'environnement et de développement durable de l'Outaouais (CREDDO) – 1er novembre 2018 au 31 octobre 2021
- M. Robin Dufresne – 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022
- Les autres – 31 décembre 2019

Des appels de candidatures seront lancés à l'automne pour les sièges du représentant des Citoyens et des organismes dédiés à la conservation et à la protection de l'environnement dont le mandat vient à échéance. Les autres partenaires seront invités à nommer leur représentant et remplaçant.

**b) Lien calendrier des chantiers et cartographie interactive du site de la TRGIRTO**

M. Barrette se connecte au site de la TRGIRTO par internet pour présenter les changements touchant le calendrier des chantiers. Dorénavant, une carte du chantier est visible avec les informations détaillant les activités qui seront réalisées durant une période donnée.

**c) Journées de formation sur le processus de gestion forestière de mai 2019**

Durant le mois de mai, 3 journées de formation sur le processus de gestion forestière ont eu lieu auxquelles ont participé 6 représentants des partenaires. C'est la deuxième fois que cette formation se donne. Les participants expriment leur satisfaction en précisant ce qu'ils ont apprécié.

**d) Suivi comité sur l'habitat du poisson**

M. Desjardins résume les démarches que lui et M. Lussier ont entreprises en vue de se préparer pour les rencontres du comité sur l'habitat du poisson. Une première rencontre de ce comité a eu lieu le 28 mars dernier. Le compte-rendu de cette rencontre a été acheminé aux partenaires. Les promoteurs de proposition prévoient continuer leur travail au mois de juillet. Une rencontre du comité devrait se tenir à l'automne.

**17. Levée de la réunion**

La rencontre se termine à 14h15.